
CABINET

N° _____ /MCAC-CAB.-f

NOTE CIRCULAIRE

Les relevés de stocks réalisés ces jours révèlent que, malgré les quotas importants d'importation de farine de froment octroyés aux commerçants afin de combler le gap de la production nationale, les niveaux de stocks disponibles ne garantissent pas un approvisionnement suffisant et régulier du marché.

Il résulte que les commerçants bénéficiaires des déclarations d'importation de farine de froment n'ont pas importé les quantités sollicitées et font donc courir au marché le risque de rupture de stocks, créant ainsi une pénurie artificielle entraînant une flambée des prix.

Aussi, pour ne pas exposer le marché à la spéculation et en attendant que des nouvelles dispositions soient prises pour combler le gap de production nationale et assurer un approvisionnement suffisant et régulier du marché, toutes les déclarations d'importation antérieurement délivrées et non apurées sont annulées.

Toutefois, un délai ne dépassant pas le 31 octobre 2017 est accordé aux importateurs détenteurs des déclarations d'importation pour réceptionner les cargaisons en cours d'importation.

Les importateurs et les différents services administratifs nationaux impliqués dans les échanges commerciaux transfrontaliers sont priés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte application de cette note.

Ampliations:

Primature	1
MCAC/CAB	1
DGCI	1
DGCE	1
DGCRF	1
DGCCCE	1
DGDDI	1
DGMRFE	1
COTECNA	1
DGUOT	1
Importateurs	20
Chambres de Commerce	1
UNICONGO	1
Archives	1/33

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre d'Etat,
Ministre du Commerce,
des Approvisionnements et de la
Consommation



[Signature]
Alphonse Claude N'SILOU.-